



**CHS CITE ADMINISTRATIVE**  
**MELUN**

**LA LETTRE**

**DES REPRESENTANT(E)S CGT**



**N° 1**  
**Janvier 2012**

**LES**  
**REPRESENTANT(E)S**  
**DE LA CGT**  
**AU CHS CITE**

**TITULAIRES**

Luc PINGAULT  
(DGFIP)

Dalila BERKANE  
(IA)

Michel MAITRE  
(DGFIP)

**SUPPLEANT(E)S**

Marc BOZZUFI  
(DGFIP)

Sylvie GAUDE  
(DGFIP)

Philippe BUSQUET  
(DGFIP)

**LE CHS DU 15 DECEMBRE 2011**

Ce CHS a consacré, à l'initiative des représentant(e)s CGT et CFDT, une large part de ses débats à la situation sanitaire des bâtiments de la Cité. Des mesures d'analyse de l'air ont été réalisées. C'est un point positif après les incidents intervenus cet été. Les résultats complets devraient être connus et présentés aux membres du CHS courant janvier 2012.

Dans ce premier numéro de la « Lettre des représentant(e)s de la CGT », nous donnons de larges informations sur ce sujet mais aussi sur le stationnement, le sens de circulation au sein de la cité ou encore le problème de gêne sonore au RIAM.

Faire en sorte que l'information circule le plus largement possible et mettre tous les personnels de la Cité en capacité de s'exprimer sur ceux-ci, tel est l'objectif de la CGT qui, à l'issue des élections du 1<sup>er</sup> décembre 2011, a vu sa présence renforcée au sein du CHS.

**RIAM**

**UNE PROPOSITION POUR AGRANDIR**  
**L'ESPACE REPAS**

Nous avons récemment appris qu'une proposition d'agrandissement de l'espace repas avait été faite auprès des responsables du RIAM. Il s'agirait de diviser l'espace du rez-de-chaussée entre un espace cafétéria et un espace repas.

Une proposition qui relève du bon sens, puisque d'ores et déjà cet espace est parfois utilisé à cette fin de « manière sauvage » lorsqu'il y a beaucoup de monde, et qui mérite d'être expertisée au regard de sa mise en œuvre. Nous avons également appris que cette proposition avait été retoquée au motif que ... les organisations syndicales s'y opposaient !!!

Or la CGT, et probablement aucune autre organisation syndicale, n'a jamais été informée d'une telle proposition qui, au surplus, n'a même pas été évoquée par les responsables du RIAM lors du CHS du 15 décembre 2011.

Le procédé visant à mettre en cause les syndicats est donc pour le moins malhonnête. La CGT a décidé de demander l'inscription de cette question à l'ordre du jour du prochain CHS Cité et on verra bien alors qui fait obstacle à une amélioration des conditions de restauration dans le RIAM.



# MESURES DE LA QUALITE DE L'AIR DANS LES BATIMENTS DE LA CITE ADMINISTRATIVE

## LE DISPOSITIF MIS EN PLACE

La société en charge des mesures de la qualité de l'air (Laboratoire L3A) a procédé à une étude à large spectre, comportant une prise de mesures dans des bureaux impactés et non impactés, et cela, pas uniquement dans le bâtiment C, mais aussi dans une sélection de bureaux situés dans tous les autres bâtiments qui composent la Cité Administrative. L'objectif final est, entre autre, de pouvoir réaliser des comparaisons afin d'optimiser l'identification de traces de polluants potentiels qui seraient susceptibles d'exister dans certains locaux et qui n'existeraient peut être pas dans d'autres.

Dans les bureaux sélectionnés, les capteurs ont été installés chaque matin et ont été retirés le matin suivant, sauf les vendredi, où les capteurs étaient retirés le soir même. Des capteurs ont été installés sur la terrasse du bâtiment C, ainsi que sur la terrasse du bâtiment B pour étudier la qualité de l'air à l'extérieur des bâtiments. 29 capteurs, au total, ont été posés sur l'ensemble de la Cité. La pose des capteurs a débuté le lundi 14 novembre au matin et s'est terminée le vendredi 25 novembre au soir. Le rythme d'installation a été de poser trois capteurs par jour, dans trois bureaux différents. Le lendemain matin, ces 3 capteurs étaient retirés et réinstallés dans 3 autres bureaux, et ainsi de suite les jours suivants.

Le laboratoire L3A avait demandé que les préconisations suivantes soient respectées :

1) Les agents qui travaillaient dans les bureaux sélectionnés devaient être invités à ne pas modifier leurs comportements habituels. S'ils avaient l'habitude de travailler avec la fenêtre ouverte, ils devaient continuer à le faire, de même s'ils travaillaient la porte ouverte ou s'ils mettaient ou ne mettaient pas le chauffage en route dans le bureau...etc.

2) Dans les bureaux où les agents avaient ressentis des irritations pendant que le faux plafond des soffites était ouvert lors du changement des vannes, il était souhaitable, le jour où les prélèvements étaient effectués, que ce faux plafond soit de nouveau ouvert afin de pouvoir reproduire au maximum les conditions initiales.

Les recherches ont porté essentiellement sur l'identification de polluants tels que **les formaldéhydes** selon la norme ISO 16000-3, **les concentrations en CO2** par mesures colorimétriques par diffusion, **le dépistage des COV (Composés Organiques Volatils)** et **la mesure des paramètres de confort** comme la concentration en CO2, la température, l'humidité par mesure instantanée avec une sonde IAQ.

Lors de cette même réunion (9 novembre), plusieurs services avaient signalé des bureaux ou étages impactés par des troubles divers :

- Inspection académique : R+6 à R+12, R+14 et R+15 avec une trentaine de bureaux impactés
- DIRECCTE : RDC et R+5 de la tour avec 5 bureaux impactés
- DGFIP : R+1 du bâtiment A avec 2 bureaux impactés

\* \* \* \* \*

**Lors du CHS du 15 décembre 2011, le représentant du laboratoire L3A a rappelé ce dispositif et indiqué qu'il ne disposait, pour le moment, que de résultats partiels et qu'il était trop tôt pour avoir une idée précise de tous les composants et éléments.**

**Une synthèse complète sera rendue mi-janvier 2012 avec analyses et préconisations.**

Pour la CGT, les incidents intervenus en juin et en septembre 2011 ont confirmé, après ceux intervenus en 2008, qu'il y avait un réel problème et s'est félicitée lors du CHS que des mesures aient été prises après une longue période de dénégation et de dénigrement des personnels qui se plaignaient de certains symptômes. L'administration a été contrainte d'agir mais, comme à son habitude, elle a écarté les organisations syndicales de la réunion préparatoire à la mise en place du dispositif de mesures de la qualité de l'air. Une attitude que les organisations syndicales ont, bien évidemment, dénoncé.

# QU'EST CE QUE LE FORMALDEHYDE ?

Le principe de la surveillance de la qualité de l'air intérieur (QAI) dans les lieux clos ouverts au public a été décidé au terme du « Grenelle de l'environnement ». L'engagement n° 152 a acté ce principe de surveillance dans les lieux clos ouverts au public.

En 2009, la Direction générale de la santé a demandé au HCSP des valeurs repères d'aide à la gestion pour différents polluants intérieurs dont le formaldéhyde. Ces valeurs ont été conçues d'une part pour fixer des niveaux à ne pas dépasser dans les bâtiments neufs ou rénovés, et d'autre part pour engager des actions correctives dans les bâtiments existants, avec une modulation de ces actions et de leur délai de mise en œuvre en fonction des concentrations mesurées.

Le Haut Conseil de la Santé Publique a proposé en de retenir quatre valeurs de concentration dans l'air pour le formaldéhyde :

- **une valeur cible de 10 µg/m<sup>3</sup> (microgramme/mètre cube)**

C'est à terme la valeur vers laquelle tous les environnements intérieurs doivent tendre.

- **une valeur repère de qualité d'air fixée en 2009 à 30 µg/m<sup>3</sup>**

C'est la valeur en dessous de laquelle il n'y a pas d'action à engager. Cette valeur repère est appelée à décroître, avec les bornes suivantes – 20 µg/m<sup>3</sup> en 2014 et 10 µg/m<sup>3</sup> en 2019 – pour atteindre la valeur cible

- **une valeur d'information et de recommandation de 50 µg/m<sup>3</sup>**

C'est une valeur de tolérance provisoire qui ne doit pas être dépassée dans un local habité ; au delà, il est nécessaire d'identifier les sources et de réduire celles dont l'impact est le plus important. Elle connaîtra également une décroissance linéaire sur 10 ans (30 µg/m<sup>3</sup> en 2014) pour atteindre la valeur cible en 2019.

- **une valeur d'action rapide de 100 µg/m<sup>3</sup>** qui implique la réalisation de travaux à court terme et qui pourrait être revue à la baisse en 2014

**Les bâtiments neufs livrés à partir de 2012 ou ceux faisant l'objet d'opérations de rénovation de grande ampleur, et plus particulièrement pour les établissements recevant du public (ERP), doivent présenter, avant livraison aux occupants, des teneurs moyennes inférieures à 10 µg/m<sup>3</sup>.**

Il convient de préciser qu'il s'agit de valeurs « guides » et non de valeurs « réglementaires », ce qui signifie qu'elles n'ont pas de caractère contraignant mais se présentent comme des objectifs à atteindre. Par contre, une loi du 10 février 2009 impose, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012, un étiquetage obligatoire pour les produits de construction et d'ameublement ainsi que les revêtements muraux et de sol, les peintures et vernis..., qui indique le niveau d'émission en polluants, dont le formaldéhyde.

Il faut également noter que les teneurs en formaldéhyde mesurées en saison chaude sont significativement supérieures (+ 50 à 60 %) à celles mesurées en saison froide. **Les campagnes initiées par le ministère de l'environnement prévoit d'ailleurs une mesure hivernale et une mesure estivale afin d'obtenir une estimation de la valeur moyenne annuelle plus proche de la réalité.**

Enfin, ajoutons que les effets sur la santé des polluants de l'air, tel que le formaldéhyde, sont bien évidemment liées à la concentration de ceux-ci, à la durée d'exposition mais aussi à la sensibilité de chaque individu. Certaines populations sont plus sensibles que d'autres, en particulier : les enfants et les femmes enceintes ; les individus souffrant d'allergies ou d'asthme et les personnes sensibles aux produits chimiques ; les personnes ayant une maladie respiratoire ou cardio-vasculaire ; les personnes dont le système immunitaire est altéré et les personnes recevant certains traitements médicaux permanents.

Le formaldéhyde est un composé très volatil qui provoque des irritations et des inflammations des yeux, des voies respiratoires (nez, gorge, poumons) et de la peau (rougeurs, démangeaisons).

**Il peut également avoir des conséquences neurologiques qui se traduisent par une fatigue accrue, des angoisses, des migraines, des nausées ou des vertiges.** Une exposition chronique à des doses extrêmement faibles de formaldéhyde peut aboutir à une sensibilisation et au développement d'une allergie. Les effets irritants des vapeurs de formaldéhyde sur les voies respiratoires sont suspectés de favoriser le développement d'asthme.

**Longtemps classé comme cancérogène possible pour l'homme, il a été reclassé comme "cancérogène certain" par le Centre international de recherche sur le cancer.**

**Les principales sources de formaldéhyde dans l'air intérieur des maisons et bureaux sont les panneaux de particules et autres dérivés du bois qui utilisent dans leur fabrication des colles thermodurcissables à base de formol, un produit très réactif et peu coûteux.**

On trouve également le formaldéhyde dans **certains revêtements de sols stratifiés et dans des mousses isolantes.** A ces sources principales, s'ajoutent les **vernis pour parquets, certaines moquettes, les textiles d'ameublement infroissables (rideaux) et certains produits nettoyants pour sols.**

**Une contribution extérieure peut s'ajouter dans certains environnements proche du trafic routier mais en règle générale les concentrations de formaldéhyde dans l'air extérieur sont très faibles.**

Source : Site internet « Terre vivante » ([www.terrevivante](http://www.terrevivante))

# LES RESULTATS DE L'ELECTION DU CHS DE LA CITE ADMINISTRATIVE DE MELUN

JEUDI 1er DECEMBRE 2011

	2008			2011			EVOLUTION 2008/2011	
INSCRITS	705			793				
VOTANTS	439			359				
EXPRIMES	419			356				
	VOIX	%	SIEGES	VOIX	%	SIEGES	%	SIEGES
<b>CGT</b>	<b>104</b>	<b>24,82%</b>	<b>2</b>	<b>102</b>	<b>28,65%</b>	<b>3</b>	<b>+3,83 %</b>	<b>+ 1</b>
CFDT	111	26,49%	2	128	35,96%	3	+ 9,47 %	+ 1
SOLIDAIRES (SNUI/SUD)	125	29,83%	3	61	17,13%	1	- 12,70 %	- 2
UNSA	79	18,85%	2				- 18,85 %	- 2
FO				30	8,43%	1	+ 8,43 %	+ 1
FSU				35	9,83%	1	+ 9,83 %	+ 1

## PROBLEMES THERMIQUES A L'ACCUEIL FINANCES PUBLIQUES

Lors du CHS, les représentants de la CGT ont remis au secrétaire général de la Préfecture une motion des agents de l'accueil Finances Publiques ainsi rédigée :

*« Les agents de l'équipe dédiée de l'accueil Finances Publiques et de l'accueil Cité demandent que les problèmes thermiques soient réglés dans des délais les plus brefs possibles.*

*Après maintes et maintes demandes, rien ne bouge, les conditions de travail, déjà extrêmement difficiles s'en trouvent encore plus dégradées.*

*37 à 39° l'été et 17 à 19°, grâce aux convecteurs, en ce moment alors que le froid hivernal ne s'est pas installé !!!, pire 14° dans le box L utilisé par le CDIF.*

*Bref, pas d'air frais et pas de chauffage.*

**CELA NE PEUT PLUS DURER.**

*Monsieur le Président du CHS Cité, mesdames et messieurs les représentants de l'administration, nous attendons des réponses de votre part et surtout des actes concrets pour solutionner ces problèmes récurrents au sein de cet accueil fiscal, les mêmes problèmes touchent l'accueil Cité. »*

Ces problèmes thermiques, qui ont été reconnus par tous, auraient deux origines :

- l'installation de cette zone d'accueil dans une ancienne zone de bureaux sans qu'il y ait eu déplacement des appareils de chauffage
- l'état dégradé du circuit de chauffage qui serait plus ou moins obstrué par des boues.

En outre, un ventiloconvecteur doit être remplacé mais cela ne sera possible qu'à la fin de la période de chauffe, c'est à dire l'été prochain.

Le secrétaire général de la Préfecture a demandé qu'un audit soit fait afin de déterminer la nature des travaux à engager. Il a précisé qu'il voulait que ce problème soit définitivement réglé dans le courant de l'année 2012.

Dont acte. Mais pour autant, cela n'améliorera pas dans l'immédiat les conditions de travail difficiles auxquelles doivent faire face les agents d'accueil.

## STATIONNEMENT

La CGT a, une nouvelle fois, soulevé le problème de la diminution des places de parking. Le secrétaire général de la Préfecture en est resté à l'affirmation infondée selon laquelle le nombre de places est en adéquation avec les besoins. **Il a confirmé que la Mairie de Melun avait abandonné son projet d'aménagement du délaissé voirie et le laissait à disposition.**

L'incertitude qui régnait sur cet emplacement est donc levée mais le problème du stationnement n'en est pas pour autant réglé et continuera de faire l'objet de toute notre attention.

Il a, par ailleurs, été indiqué que :

- la « privatisation » du parking de la manutention n'interviendrait pas avant 2013
- les badges seraient prochainement distribués et que les barrières seraient opérationnelles mi-janvier 2012.

## PLAN DE CIRCULATION DU PARKING DE LA CITE

Cette question a, une nouvelle fois, fait l'objet d'une intervention de la CGT qui a demandé que soit étudiée la possibilité d'une sortie et d'une entrée par l'arrière de la Cité.

Cette demande de bon sens s'est heurtée à un refus doctrinaire de ceux qui ont mis en place le plan de circulation sur le parking de la Cité

## RIAM

La consultation, lancée en juin 2011, de maîtrise d'œuvre pour un traitement par panneaux acoustiques de la gêne sonore constatée n'a donné aucun résultat.

Il a été fait appel à un laboratoire du ministère de l'écologie pour établir un diagnostic et faire des propositions pour améliorer l'acoustique du bâtiment. Les études seront réalisées en janvier 2012 et des préconisations seront communiquées en février 2012